

7 août 2023
Dr. Dr/ls-oet/kr

UNBEDENKLICHKEITSERKLÄRUNG
CERTIFICATE OF COMPLIANCE
CERTIFICAT DE CONFORMITE

eingetragen
registered no.
registré

60037 U 23

für
for
pour

Ampco Metal Deutschland GmbH
Wallensteinstraße 10 – 12
82538 Geretsried
Allemagne

Produkt
Product
Produit

AMPCO® 18

Le produit fabriqué par la société mentionnée ci-dessus est un alliage de bronze qui est utilisé pour des outils de pressage dans le domaine de la fabrication des produits alimentaires et de comprimés pharmaceutiques.

Il a été examiné par nous suivant les

Methoden zur Untersuchung von Kunststoffen, soweit sie als Bedarfsgegenstände im Sinne des Lebensmittel- und Bedarfsgegenstandegesetzes verwendet werden, einschließlich der 62. Mitteilung des BfR zur Untersuchung von Hochpolymeren, Bundesgesundheitsblatt 50, 524 (2007), Stand vom April 2007,

(Méthodes pour l'analyse des matières plastiques autant qu'elles soient utilisées comme produits de consommation selon l'esprit de la Loi sur les Produits d'Alimentation et de Consommation, y compris la 62^{ième} notification du BfR sur l'examination des hauts polymères, Journal Officiel Fédéral de Santé Publique 50, 524 (2007), état d'avril 2007),

ainsi que suivant les

Séries des normes EN 1186, EN 13130 et CEN/TS 14234 „Matériaux et Objets en Contact avec les Denrées Alimentaires - Matière plastique“, état actuel,

et tenant compte des exigences spécifiques du

Technical guide on metals an alloys used in food contact materials and articles, version originale 2013, pour l'abrogation des précédents Guidelines on Metals and Alloys used as food contact materials, publié le 09.03.2001 et révisé le 13.02.2002,

à l'égard du comportement de migration.

Le produit est conforme aux déclarations du

Règlement (CE) N° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et abrogeant les directives 80/590/CEE et 89/109/CEE, Journal Officiel de l'Union Européenne L 338/4 du 13 novembre 2004, modifié en dernier lieu par l'article 5 du Règlement (UE) 2019/1381 du 20 juin 2019, Journal Officiel de l'Union Européenne L 231/1 du 6 septembre 2019, article 3, 1. a) et b),

ainsi que du

Lebensmittel-, Bedarfsgegenstände- und Futtermittelgesetzbuches (Lebensmittel- und Futtermittelgesetzbuch - LFGB) in der Fassung der Bekanntmachung vom 15. September 2021 (BGBl. I S. 4253; 2022 I S. 28), zuletzt geändert durch Artikel 2 Absatz 6 des Gesetzes vom 20. Dezember 2022 (BGBl. I S. 2752), §§ 30 und 31,

(Code concernant les Produits Alimentaires, les Produits de Consommation et les Matières Fourragères (Code concernant les Produits Alimentaires et les Matières Fourragères - LFGB) dans la version de la notification du 15 septembre 2021 (BGBl I. p. 4253; 2022 I p.28), dernière modification par l'article 2, paragraphe 6 du décret du 20 décembre 2022 (BGBl I. p. 2752), §§ 30 et 31).

Les exigences de la

Résolution CM/Res(2013)9 relative aux métaux et alliages constitutifs des matériaux ou objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, (adoptée par le Comité des Ministres le 11 juin 2013, lors de la 1173e réunion des Délégués des Ministres,

ainsi que celles du

Technical guide on metals an alloys used in food contact materials and articles, version originale 2013, pour l'abrogation des précédents Guidelines on Metals and Alloys used as food contact materials, publié le 09.03.2001 et révisé le 13.02.2002,

qui sert à sa mise en œuvre pratique, sont respectées par le produit en ce qui concerne le comportement de migration.

L'alliage de bronze **AMPCO® 18**, selon l'échantillon présenté, peut être employé sans risque pour des outils de pressage dans le domaine de la fabrication des produits alimentaires secs, humides, non-acides et gras qui ont un pH de > 4,5 ainsi que des comprimés pharmaceutiques et peut être en contact direct avec ceux-ci.

Ce certificat de conformité représente le dernier niveau technique et il se base sur le certificat de conformité 55045 U 21 du 21 juillet 2021 en relation avec une nouvelle évaluation du produit.

Il est valable pour la durée de 2 années et comprend 4 pages.

Décision de certification



**Staatlich anerkannter Sachverständiger
zur Untersuchung der Gegenproben von
Verpackungsmitteln aus Papier, Papp,
Kunststoffen, Glas, Weißblech und
sonstigen Metallverpackungen auf ihre
lebensmittelrechtliche Unbedenklichkeit**

(Burkardt)
Chimiste aux denrées
alimentaires diplômé
et admis par l'état



Staatlich anerkannter Sachverständiger zur Untersuchung der Gegenproben von Verpackungsmitteln aus Papier, Pappe, Kunststoffen, Glas, Weißblech und sonstigen Metallverpackungen auf ihre lebensmittelrechtliche Unbedenklichkeit

Dr. Ralph Derra

Authorized expert for the analyses of packaging materials, attested by the Chamber of Industry and Commerce.

Expert autorisé pour l'analyse des matériaux d'emballage, assermenté par la Chambre d'Industrie et de Commerce.

State registered expert for the analysis of contrasting samples of packaging materials of paper, board, plastics, glass, tin plate and other metallic packaging materials as to their suitability for use with foodstuffs.

Expert public pour l'étude du contrôle des contre-échantillons d'emballages de papier, cartons, plastiques, verre, fer-blanc et d'autres emballages métalliques concernant leur conformité alimentaire.



Dr. Ralph Derra

Authorized expert for the analyses of soil and air, attested by the Aschaffenburg Chamber of Industry and Commerce.

Expert autorisé pour l'analyse du sol et de l'air, assermenté par la Chambre d'Industrie et de Commerce d'Aschaffenburg.

Die Rücklagen des untersuchten Materials werden bei der Gutachterstelle verwahrt.
Dieses Dokument ist eine Übersetzung einer deutschen Originalversion. In Streiffällen ist das Originaldokument die rechtlich bindende Version.
Réserve du matériel analysé est gardée au bureau de l'expert.
Ce document est une traduction d'un original en Allemand. En cas de litige, c'est seulement le document original qui fait légalement foi.